Défi addictions

Fondements d'une approche durable de la politique des addictions en Suisse

Résumé



Le rapport Défi addictions vise à diffuser une conception intégrée de la politique des addictions abordée sous la perspective de la santé publique. Fondé sur des considérations relevant de la politique sanitaire, il préconise d'élargir le domaine d'application de la politique des addictions en Suisse, mais également d'en modifier l'orientation stratégique. Dans ce but, il énonce dix lignes directrices qui doivent contribuer au développement d'une politique cohérente vis-à-vis de la consommation problématique de tous les types de substances psychoactives et des comportements à potentiel addictif.

La situation actuelle en Suisse

A l'heure actuelle en Suisse, la politique des addictions se résume principalement aux politiques de l'alcool, du tabagisme et des drogues illégales, trois domaines politiques qui se recoupent peu. Le Conseil fédéral a désigné une commission spécialisée pour chacun de ces domaines: les Commissions fédérales pour les problèmes liés à l'alcool (CFAL), pour les questions liées aux drogues (CFLD) et pour la prévention du tabagisme (CFPT). Ces dernières années, ces commissions ont commencé, indépendamment les unes des autres et dans différentes proportions, à adopter une stratégie de santé publique («Public Health»), ou du moins quelques éléments de cette stratégie. Toutefois, les délégations de ces Commissions mandatées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour créer le cadre de référence d'une politique des addictions cohérente ont fondé leur travail sur l'«approche de santé publique»: elles se sont servies de cette approche pour évaluer le travail accompli ainsi que pour déterminer celui qui reste à accomplir à court et à long terme. Le résultat de cette collaboration a pris la forme du rapport Défi addictions et du cadre de référence qui l'accompagne.

Domaine d'application du cadre de référence Défi addictions

Jusqu'à présent, la politique suisse des addictions, tout comme l'opinion publique à ce sujet, était focalisée sur la question de la dépendance et sur ses conséquences. Pourtant, les conséquences de la consommation problématique de substances récréatives et psychoactives touchent une bien plus grande part de la population que la dépendance diagnostiquée. Sur la base des découvertes de chercheurs sur les addictions et la santé publique, le *rapport Défi addictions* propose d'élargir le champ de la politique des addictions. La politique des addictions doit désormais englober trois nouvelles orientations, qui sont explicitées ci-après:

- · aller au-delà de la dépendance,
- au-delà du statut légal et
- au-delà des substances psychoactives.

La préposition «au-delà» reflète justement un élargissement de perspective: il n'est pas pour autant question de décréter que toutes les substances à usage récréatif créent une dépendance, ni de réglementer tous les comportements potentiellement nocifs.

Au-delà de la dépendance:

nouveaux modes de consommation, nouveaux groupes concernés, nouveaux produits et nouveaux marchés

Ce n'est pas forcément la dépendance diagnostiquée qui est à l'origine de la plupart des conséquences sanitaires et sociales de l'usage de substances psychoactives. L'approche de santé publique élargit le champ thématique de la politique des addictions en dépassant le concept trop restrictif de dépendance dans le but d'intégrer toute la diversité des modes de consommation, des groupes concernés, des phénomènes de mode ou des évolutions des marchés, légal comme illégal.

Au-delà du statut légal: un potentiel de dommages et d'addiction au quotidien

Les dommages potentiels engendrés par une substance psychoactive et les dommages réels qu'elle cause ne dépendent pas uniquement de son statut légal. D'une manière générale, les substances légales ont des conséquences bien plus graves sur la santé que les substances illégales. Il en va de même pour leurs répercussions sociales et économiques sur la famille et la société. C'est la raison pour laquelle une approche de santé publique renonce à la distinction entre substances légales et illégales, qui est peu efficace du point de vue de la politique sanitaire. En outre, une politique durable des addictions tient compte de l'abus de médicaments et des nouveaux produits pharmacologiques d'optimisation des performances physiques et psychiques en plus de l'alcool, du tabac et des drogues illégales, ce qui pose de nouvelles questions en matière de réglementation.

Au-delà des substances psychoactives: potentiel de dommages et d'addiction de certains types de comportement

Tant les études scientifiques que la pratique prouvent que le risque de dépendance et d'atteinte à la santé existe aussi dans le cas de certains comportements comme le jeu pathologique. On observe également une comorbidité élevée entre les comportements addictifs et la dépendance à une substance. La recherche en la matière est encore toute récente, néanmoins, il semble déjà nécessaire de développer des mesures préventives et thérapeutiques dans ce domaine. Une politique des addictions cohérente et durable doit inclure aussi les addictions sans substance (comportements addictifs ou addictions comportementales).

Orientation stratégique du cadre de référence Défi addictions

L'élargissement du champ de réflexion de la politique des addictions ne peut avoir de conséquences positives que s'il se reflète également dans son application concrète, ce qui implique de modifier l'orientation stratégique de toute la politique suisse des addictions. Le but poursuivi par la politique de santé est diminuer la charge de problèmes ou de la maintenir à un niveau aussi bas que possible. Les moyens disponibles pour atteindre cet objectif sont la prévention comportementale, la prévention structurelle et la réduction des risques, dont font partie le renforcement des facteurs de protection et l'élimination des facteurs négatifs.

L'approche de santé publique permet ici aussi d'aborder la problématique d'une manière systématique et fondée sur des preuves: elle englobe des mesures qui interviennent autant au niveau de l'offre que de la demande. Elle comprend également les mesures relevant de la promotion de la santé qui précèdent les politiques des addictions spécifiques. En outre, elle veille à intégrer les autres domaines politiques qui peuvent influer sur les addictions. Sur cette base, le rapport Défi addictions propose donc trois grandes orientations stratégiques:

- aller au-delà de la responsabilité individuelle,
- au-delà de la protection de la jeunesse et
- au-delà des mesures de politique sanitaire.

La préposition «au-delà » reflète de nouveau cet élargissement de perspective.

Au-delà de la responsabilité individuelle: mesures structurelles et développement des compétences

Si les mesures individuelles sont importantes, elles ne suffisent pas à diminuer la charge de problèmes, comme le démontre la recherche en santé publique. Une politique durable des addictions vise à influer autant sur la demande que sur l'offre. Si nécessaire, elle introduit aussi des mesures de réduction des risques. De plus, elle cherche à promouvoir les facteurs de protection en créant des conditions adéquates. Les personnes souffrant d'un syndrome de dépendance ont le droit à un traitement et à une prise en charge médicale, car la dépendance est une maladie et non pas une faiblesse personnelle. Les proches, le partenaire et les enfants doivent pouvoir eux aussi bénéficier d'une aide. Les enfants et les jeunes, qui se constituent comme de futurs adultes, ont des besoins spécifiques et doivent être protégés du détournement de ces besoins par des publicités et des mesures de marketing ciblées.

Au-delà de la protection de la jeunesse: des approches différenciées selon les populations concernées

Certes, l'importance de la protection de la jeunesse est incontestée dans la perspective de la santé publique. De nombreuses études montrent que la consommation problématique de substances psychoactives pendant la jeunesse peut avoir des conséquences extrêmement lourdes — constat qui peut vraisemblablement s'appliquer aussi aux addictions comportementales. Cependant, au vu de la charge de problèmes observée, la focalisation actuelle du débat sur la protection de la jeunesse donne une orientation stratégique et instrumentale trop limitée pour une politique des addictions tournée vers l'avenir, d'autant plus si l'on considère les grandes évolutions démographiques actuelles.

Au-delà des mesures de politique sanitaire: de la nécessité d'une politique plurisectorielle des addictions

Une politique durable des addictions se doit d'impliquer d'autres domaines politiques et d'encourager la coopération entre les niveaux communal, cantonal et fédéral. Elle doit envisager l'élargissement de son domaine d'application et le rapprochement stratégique des différentes politiques des addictions, séparées jusqu'à présent. Elle doit également impliquer d'autres acteurs sociaux, comme l'économie et la société civile.

Défi addictions: cadre de référence pour une approche durable de la politique des addictions



Dans ses lignes directrices, le cadre de référence Défi addictions se fonde sur une nouvelle conception de la politique des addictions. Il recommande d'élargir le domaine d'application de la politique des addictions et de modifier son orientation stratégique. Le cadre de référence Défi addictions comprend ces défis comme un phénomène social qui doit être traité par une approche globale et cohérente. Il englobe aussi bien les substances psychoactives que les comportements à potentiel addictif et se fonde sur une approche de santé publique. Les lignes directrices pour agir selon cette approche prévoient la prévention de la consommation problématique et des comportements problématiques ainsi que la limitation des atteintes à la santé et des conséquences négatives tant pour l'individu, son milieu social que pour la société.

Ligne directrice nº 1 Une politique cohérente

Sur la base d'une *approche* mettant en avant la *santé publique*, la Suisse mène une *politique cohérente* vis-à-vis des rapports *nocifs* et *risqués* aux substances psychoactives et aux comportements à potentiel addictif.

Ligne directrice n° 2 Adaptation aux dommages potentiels et à la charge de dommages réelle

En Suisse, les actions en matière de politique des addictions sont adaptées en fonction des *dommages potentiels* et de la *charge de dommages réelle* que représentent des substances ou des comportements à potentiel addictif pour l'individu, son milieu social et la société. Elles abandonnent la distinction simpliste entre substances psychoactives légales et illégales et la seule focalisation sur les dépendances.

Ligne directrice n° 3 Elargissement du domaine d'application

Les actions en matière de politique suisse des addictions ciblent, en plus de l'alcool, du tabac et des drogues illégales, les *médicaments*, les *addictions sans substance* et les *produits destinés à l'optimisation des performances physiques et psychiques*, tout en tenant compte des spécificités de chaque type d'addiction.

Ligne directrice n° 4 Garantie de l'accès au traitement et à la prise en charge

L'addiction est une maladie. Les personnes souffrant d'une consommation problématique, d'un comportement problématique ou d'un syndrome de dépendance ont droit à un traitement et à une prise en charge médicale, de même que leurs proches, leurs enfants et leur partenaire doivent pouvoir bénéficier d'une aide. L'accès à des mesures de repérage précoce, de conseil, de soutien à l'abandon de la consommation ou du comportement et de réinsertion sociale doit être garanti. La création ou le développement d'une offre intégrée sont fortement encouragés.

Ligne directrice n° 5 Réduction des risques

Des mesures de réduction des risques efficaces ciblent les consommateurs et leur entourage. *Elles sont appliquées dans les situations où elles sont envisageables du point de vue de la santé publique*. Dans l'état actuel des connaissances, ces mesures ne sont pas applicables dans le cas du tabagisme.

Ligne directrice n° 6 Prévention par le biais de mesures structurelles visant l'entourage

La politique suisse des addictions cherche à promouvoir des mesures structurelles agissant sur l'environnement afin de rendre les choix sains plus attrractifs pour le consommateur. Dans cet objectif, différents domaines politiques sont impliqués de manière systématique dans les actions relevant de la politique des addictions.

Ligne directrice n° 7 Implication des producteurs, des distributeurs et des vendeurs

Les *producteurs*, les *distributeurs* et les *vendeurs* de produits comportant un potentiel de dommages ou d'addiction ont plus d'obligations en raison d'un *cadre juridique adapté pour contrôler l'offre et la demande* à tous les niveaux fédéraux en Suisse.

Ligne directrice n° 8 Approche différenciée en fonction des populations visées

La protection de la jeunesse constitue et reste un domaine important de la politique des addictions et doit être mise en œuvre de manière conséquente. Toutefois, les mesures de politique des addictions doivent inclure toutes les *populations cible*. Il est important de préciser que les mesures de politique des addictions ne peuvent discriminer personne du fait d'inégalités sociales ou d'une quelconque différence. Pour compléter cette approche, des programmes spécifiques doivent promouvoir les compétences individuelles en matière de santé dans une optique de prévention et de repérage précoce.

Ligne directrice n° 9 Participation de la société civile

Les *acteurs de la société civile,* par exemple les associations sportives ou économiques et les organisations professionnelles, consolident leurs activités en particulier dans les domaines de la prévention et de la réduction des risques.

Ligne directrice nº 10 Recherche, formation et monitoring/évaluation

La Suisse promeut la *formation de spécialistes* et *la recherche en matière d'addictions*. Dans cette optique est mis sur pied un programme de *monitoring des addictions* qui fait valoir l'approche du présent cadre de référence. Le Conseil fédéral doit lancer un Programme national de recherche dans le domaine des addictions. La recherche sur les addictions doit également prendre une place plus importante dans les universités, en médecine et en psychiatrie.

Défi addictions, et après?

L'Office fédéral de la santé publique poursuit le processus enclenché par le *rap- port Défi addictions*. A cet effet, il s'engage à diffuser, à approfondir les contenus du rapport et du cadre de référence et à leur donner un ancrage dans les faits.

© Groupe de pilotage *Défi addictions*, Berne 2010

Edition

Groupe de pilotage des commissions fédérales pour les problèmes liés à l'alcool, les questions liées aux drogues et la prévention du tabagisme

Rédaction

André Tschudin, Bâle

Traduction

Lucile Davier, Genève

Conception et mise en page

www.atelierrichner.ch

Impression

Stämpfli Publications SA, Berne

Imprimé sur papier offset mat, ultrablanc, lisse, sans bois, certifié FSC, neutre en CO_2

Ce résumé du *rapport Défi addictions* paraît également en allemand (original), italien et anglais.

De même que le rapport original, il peut être téléchargé au format PDF ou commandé sur les sites suivants: www.defiaddictions.ch, www.herausforderungsucht.ch, www.sfidadipendenze.ch, www.challengeaddiction.ch

1ère édition mai 2010, 4000 exemplaires (2000 en allemand, 1000 en français, 500 en italien et 500 en anglais)